LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Octobre 2021**

Etaient présents : Mrs J. VALANCE, P. ANTOINE, E. COLLIN, F. DURRMANN, S.DIEUDONNE, J.CLAUSS, E.GROSDIDIER, M.JACQUEL, Mmes F. MICHEL, A. JOUSSE, C.AUBERT, A.DESCHAMPS, C.BOULAY.

Excusés : S.GERARD (procuration à P.ANTOINE), P.MAUCHAMP.

Secrétaire de séance P.ANTOINE.

**Convention pour l’installation d’un relais de radiotéléphonie lieudit « La Tête de Colimont ».**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la société Hivory, pour l’installation d’un relais de radiotéléphonie lieudit La Tête de Colimont.

**Budget communal : décision modificative n°2.**

Une opération d’ordre budgétaire est effectuée concernant le suivi des frais d’étude du programme routier 2018 comme suit par la décision modificative n°2 :

Dépenses d’investissement-article 2152 : 1 782 €

Recettes d’investissement - article 2031: 1 782 €

**Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges : Modification des statuts.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications des statuts de l’EPCI proposées par le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en matière de compétences obligatoires, supplémentaires et facultatives.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, Le Conseil Municipal accepte les modifications des statuts proposées par le Conseil Communautaire.

**Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges : Rapports définitifs 2020 et 2021 de la CLECT**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des rapports définitifs 2020 et 2021adoptés par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, Le Conseil Municipal approuve les rapports 2020 et 2021 de la CLECT.

**Convention gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes avec le centre de gestion des Vosges.**

Monsieur le Mairerappelle à l’assemblée que, conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l’obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Après lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG88,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

**DECIDE** de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**Demande d’adhésion au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale (SMIC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale

dans le Département des Vosges du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l’Agglomération Romarimontaine.

**Facturation eau industrielle à la Sté TOILTECH.**

Le prix du m3 d’eau et des frais d’entretien restent inchangés pour la facturation 2021 à l’entreprise Toiltech.

0.090 €/m3 et les frais d’entretien à 1 160 €.

**Déneigement 2021/2022 : GAEC DU BAS DE LA GOUTTE.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Accepte la proposition du GAEC DU BAS DE LA GOUTTE pour le déneigement des chemins communaux pendant la période hivernale 2021/2022.

**Droit de préférence pour une parcelle boisée de 10 530 m2.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de l’Office Notarial A.D.N. pour le droit de préférence de la parcelle boisée cadastrée section E n° 360 située lieudit A Colimont d’une contenance de 1 hectare 5 ares 30 centiares pour un prix de 2 700,00 €.

Conformément aux dispositions de l’article L.331-24 du Code Forestier, la commune dispose d’un délai de 2 mois pour exercer son droit de préférence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Décide d’exercer son droit de préférence pour la vente notifiée par l’Office Notarial A.D.N. le 12 octobre 2021, conformément aux dispositions de l’article L.331-24 du Code Forestier.

Autorise le Maire à procéder à l’acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Achat parcelle de terrain.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir la parcelle appartenant à Monsieur Samuel WAECHTER,

cadastrée : Section E n°198 lieu-dit « Le Fin des Roses » d’une surface de 2100 m2 au prix de 500 € plus les frais de notaire.

**Vente terrain SCI La Chapelle.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu’il convient de modifier la délibération n°53/2021du 27 Août 2021

concernant la vente du terrain cadastré section A n°151, lieu-dit Le Golé comme suit :

L’acquéreur de ce terrain est la SCI La Chapelle.

**Dépôt d’un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d’équipement des territoires ruraux) et/ou DSIL(dotation de soutien à l’investissement local), auprès du Conseil Départemental et de la Région Grand Est.**

**Projet**: Restructuration et mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole.

**Montant total des travaux HT** : 576 914 €

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **SOURCES DE FINANCEMENT** | **TAUX** | **MONTANT** |
| Etat DETR | 48 | 276 919 |
| Etat DSIL |  |  |
| Conseil régional Grand Est | 1 | 50 000 |
| Conseil départemental des Vosges | 9 | 43 109 |
| **Sous-Total financement public (80 % maximum)** |  | **370 028** |
| Fonds propres |  | 206 886 |
| Emprunts |  | 200 000 |
| **Sous-total collectivité** |  |  |
| **TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)** |  | 576 914 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

* ADOPTE l’opération et les modalités de financement ;
* APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
* S’ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
* AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture des Vosges, du Conseil Départemental et de la Région Grand Est.

**Autorisation d’occupation terrain communal.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu’il convient de réviser le montant de l’autorisation temporaire

d’occupation de sol accordée à Monsieur Christian PERRIN d’une partie du terrain cadastré section B n°1699, jouxtant

sa propriété.

Ce montant sera révisable suivant l’indice de fermage.

**Vente parcelles Champ du Culet.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Accepte la proposition de Monsieur Frédéric GLEY et Madame Cynthia LABAYS d’acquérir les parcelles cadastrées section D n°919 n°648 et n°920 lieu-dit Champ du Culet d’une surface de 2322 m2 au prix de 28 000 €.

Autorise le Maire signer l’acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette vente.

**Informations**

**Droit de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

221 Grande Rue (bâti).

209 rue d’Yvoux (bâti)

**Téléthon le 05 décembre 2021 :**

A la découverte d’un parcours sauvage en pleine nature (environ 4 kms) autour des étangs de La Chapelle-dt-Bruyères.

**Autorisation passage vététistes.**

Suite à la démarche de Monsieur HANZO, le Conseil Municipal autorise le passage de vététistes sur l’ensemble du territoire forestier communal.

Vu pour être affiché le 08 novembre 2021, conformément aux prescriptions de l’article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 08 novembre 2021

Le Maire

============================================================================================